

crovable que l'épisode du roman raconté par Frédégaire à propos du mariage de Clotilde, épisode dans lequel le chroniqueur nous représente la fiancée de Clovis préluant à sa sainte mission en faisant incendier douze lieues du pays qui l'avait vue naître (1). Voilà ce qu'on racontait à Grégoire de Tours, comme à Frédégaire, un demi-siècle après la chute du premier royaume de Bourgogne, et trente-cinq ans après la mort de sainte Clotilde. Les vaniteuses et mensongères légendes des Francs ne permettaient plus d'entendre la voix déjà lointaine des longues et maternelles douleurs confiées par Clotilde au cloître solitaire de Saint-Martin.

Mais il nous reste un témoin mieux informé que l'évêque de Tours et que Frédégaire, un témoin qui a vécu près de Gondebaud, qui a conversé, discuté, entretenu une correspondance suivie avec le roi bourguignon, qui l'a consolé dans ses douleurs et ne l'a jamais flatté dans sa prospérité, qui a connu toute la subtilité, tous les doutes, toutes les faiblesses et toutes les qualités de ce prince. Ce témoin, dont le père de notre histoire admire les écrits (2) et dont Ennodius a pu dire : *In quo peritia, velut in diversorio lucidæ domus, se inclusit* (3), n'est autre que saint Avit, un des docteurs de l'Eglise de Vienne, une des lumières de l'Eglise gallicane, un des saints de l'Eglise universelle. Or, saint Avit, écrivant à Gondebaud pour le consoler de la perte d'une fille qui venait de lui être enlevée au moment où elle allait contracter une alliance royale, lui adresse ces mémorables paroles : *Flebatis quondam pie-*

*dicens : Non me pœniteat, charissimi, vos dulciter enutrisse : indignamini, queso, injuriam meam, et patris matrisque mee mortem sagaci studio vindicate.* (Id., *ibid.*)

(1) *Adhuc antequam terminos Burgundiæ Chrotechildis præteriret, rogans eos, a quibus ducebatur, ut duodecim leuvas in utrasque partes de Burgundiâ prædarent et incenderent. Quod cum, permittente Chlodoveo, fuisset implendum, dixit Chrotechildis : Gratias tibi ago, Deus omnipotens, quod initium vindictæ de genitoribus vel fratribus meis video.* (Hist. Franc. Epitomæ., XIX).

(2) GREGOR. TURON., I. II, c. XXXIV.

(3) *Vita beati Epiphani.*